

Séance du mardi 24 mars 2009

La séance est ouverte à 9 h 30.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Raphaël Abbet, Cesla Amarelle, Claudine Amstein, Jacques Ansermet, Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Laurent Ballif, Alexis Bally, Sandrine Bavaud, Maximilien Bernhard, Guy-Philippe Bolay, Eric Bonjour, Dominique Bonny, Bernard Borel, Frédéric Borloz, François Brélaz, Marc-Olivier Buffat, Michaël Buffat, Jean-François Cachin, Christa Calpini, Albert Chapalay, Laurent Chappuis, André Chatelain, François Cherix, Christine Chevalley, Isabelle Chevalley, Edna Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jean-Marc Chollet, Jérôme Christen, Philippe Cornamusaz, Valérie Cornaz-Rovelli, Régis Courdesse, Patrick de Preux, François Debluë, Anne Décaillet, Anne Décosterd, André Delacour, Anne-Marie Depoisier, Philippe Deriaz, Michel Desmeules, Fabienne Despot, Grégory Devaud, Claudine Dind, Jean-Michel Dolivo, Philippe Ducommun, Claude-Eric Dufour, José Durussel, Ginette Duvoisin, Olivier Epars, Claude-André Fardel, Jean-Michel Favez, Pierre-Alain Favrod, Olivier Feller, Yves Ferrari, Martine Fiora-Guttmann, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay Vallotton, Olivier Gfeller, Lucas Girardet, Julien Glardon, Félix Glutz, Olivier Golaz, Florence Golaz, Nuria Gorrite, Pierre Grandjean, Frédéric Grognuz, Jean Guignard, Pierre Guignard, Frédéric Haenni, Jacques Haldy, Jacques-André Haury, Véronique Hurni, Christiane Jaquet-Berger, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Nicole Jufer Tissot, Susanne Jungclaus Delarze, Grégoire Junod, Olivier Kernen, Catherine Labouchère, Raphaël Mahaim, Denis-Olivier Maillefer, Daniel Mange, Pascale Manzini, André Marendaz, Philippe Martinet, Nicolas Mattenberger, Olivier Mayor, Tinetta Maystre, Serge Melly, Pierre-Alain Mercier, Béatrice Métraux, Roxanne Meyer, Michel Miéville, Philippe Modoux, Alain Monod, Stéphane Montangero, Michele Mossi, Michel Mouquin, Jacques Nicolet, Rémy Pache, François Payot, Pierre-André Pernoud, Lise Peters, Jean-Yves Pidoux, Pierre-André Pidoux, Gabriel Poncet, Philippe Randin, Pierre-Yves Rapaz, Michel Rau, Michel Renaud, Aliette Rey-Marion, Philippe Reymond, Nicolas Rochat, Jacqueline Rostan, Catherine Roulet, Roger Saugy, Marianne Savary, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Alessandra Silauri, Jean-Marc Sordet, Jean-Marie Surer, Jean-Jacques Truffer, Filip Uffer, Vassilis Venizelos, Sylvie Villa, Eric Walther, Monique Weber-Jobé, Laurent Wehrli, Claudine Wyssa, Jean-Robert Yersin, Pierre Zwahlen. (135)

Sont absent-e-s : 15 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Jean Christophe Schwaab, Hans Rudolf Kappeler, Anne Papilloud, Jaqueline Bottlang-Pittet. (4)

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Raphaël Abbet, Jean-Robert Aebi, Cesla Amarelle, Claudine Amstein, Jacques Ansermet, Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Laurent Ballif, Sandrine Bavaud, Maximilien Bernhard, Guy-Philippe Bolay, Eric Bonjour, Dominique Bonny, Bernard Borel, Jaqueline Bottlang-Pittet, François Brélaz, Marc-Olivier Buffat, Michaël Buffat, Jean-François Cachin, Christa Calpini, Gloria Capt, Albert Chapalay, Laurent Chappuis, André Chatelain, François Cherix, Christine Chevalley, Isabelle Chevalley, Edna Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jean-Marc Chollet, Jérôme Christen, Bertrand Clot, Philippe Cornamusaz, Valérie Cornaz-Rovelli, Régis Courdesse, François Debluë, Anne Décaillet, Anne Décosterd, André Delacour, Anne-Marie Depoisier, Philippe Deriaz, Michel Desmeules, Fabienne Despot, Grégory Devaud, Claudine Dind, Jean-Michel Dolivo, Philippe Ducommun, Claude-Eric Dufour, José Durussel, Ginette Duvoisin, Olivier Epars, Claude-André Fardel, Jean-Michel Favez, Olivier Feller, Yves Ferrari, Martine Fiora-Guttmann, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay Vallotton, Olivier Gfeller, Lucas Girardet, Julien Glardon, Félix Glutz, Olivier Golaz, Florence Golaz, Nuria Gorrite, Pierre Grandjean,

recherche de renseignements. Faute de quoi, nous arriverons à avoir un Etat qui va contrôler et surveiller ses citoyens, voire intervenir. Et puisque c'est là l'affaire de la sécurité privée, l'Etat laissera des privés agir comme bon leur semble, avec des moyens totalement inacceptables du point de vue du respect des libertés. Il y a un intérêt public à ce que ce type d'activités soit contrôlé et que l'Etat et la collectivité publique garantissent à chacun et à chacune la liberté d'opinion et d'expression sans risque d'être surveillé et contrôlé alors même qu'il ou elle exerce une liberté fondamentale. C'est là pourquoi cette législation me semble être indispensable, ainsi qu'elle l'est d'ailleurs déjà pour quatorze cantons. Le canton de Vaud serait-il une exception et n'aurait-il tout à coup plus besoin de protéger la liberté d'opinion et d'expression de ses citoyens, parce que, d'une manière naturelle, les problèmes ne se poseraient pas dans ce canton ? Je ne le crois pas et c'est pourquoi cette initiative me paraît importante. C'est d'ailleurs pour cela que la délégation parlementaire vaudoise l'avait défendue dans le cadre du concordat fédéral. Puisque ce concordat continue sans que cette disposition y soit introduite, nous souhaitons l'introduire dans la législation cantonale.

La discussion est close.

La prise en considération immédiate est refusée par 72 voix contre 54, sans abstention.

Mme Michèle Gay Vallotton : — Je m'étonne que nous ne puissions pas nous prononcer sur le renvoi en commission de l'initiative Dolivo.

Le président : — Le loi ne le prévoit que si quelqu'un le demande spécifiquement. Personne ne l'a demandé dans le débat.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Olivier Feller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises

Décision du Grand Conseil après rapport de commission

M. Philippe Martinet, rapporteur : — Cet objet pourrait prêter à sourire après une saison de ski assez incroyable avec plus de cent jours d'exploitation. Parler de diversification, de problèmes d'enneigement en moyenne montagne pourrait prêter à sourire. Néanmoins, sur un cycle un peu plus long, c'est une question qui va se poser pour le Jura et les Alpes vaudoises.

La commission a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du Conseil d'Etat. Elle a constaté que si le rapport était relativement pauvre, il y avait sur le site internet du Département de l'économie beaucoup d'éléments nous permettant de comprendre que la situation était fort bien documentée. Comme je l'ai écrit dans le rapport, il est évident que nous avons besoin de "l'or blanc" pour la survie de ces régions et que, en l'état, nous ne sommes pas en mesure de trouver des moyens pour trouver des activités économiques qui suppléent le ski. Cette réalité économique, en tout cas à court terme, ne devrait pas nous inciter à faire n'importe quoi en termes d'investissements et d'infrastructures. Nous avons été relativement rassurés par la volonté de cadrage du Conseil d'Etat exprimée par M. Mermoud afin de ne pas laisser construire des "forêts de pylônes" et d'installations, ce d'autant qu'elles génèrent un endettement considérable, alors même que le prix des remontées mécaniques est aujourd'hui déjà considéré comme relativement élevé. Il n'y a pas beaucoup d'espoir de pouvoir augmenter le prix des forfaits.

Nous avons également pris acte de l'organisation qui, peu à peu, se met en place pour mieux coordonner les efforts des acteurs économiques de la région, avec la nomination d'un chef de projet.

Beaucoup d'espoirs reposent sur les épaules de ce chef de projet dont nous vous avons mis le cahier des charges en annexe. Cela veut dire que, pour l'immédiat, nous attendons qu'un exposé des motifs et projet de décret concernant des investissements pour des remontées mécaniques nous soit soumis, puisqu'il en a été question. Nous nous réjouissons de connaître exactement le concept pour les Alpes vaudoises 2020, qui est très attendu. Nous verrons et je crois que nous pourrons suivre la mise en œuvre de la loi sur l'appui et le développement économique, particulièrement son aspect concernant le tourisme, car c'est une loi récente et il s'agit vraiment de voir ce que les régions en feront. Pour le surplus, probablement que les commissions de gestion et des pétitions seront appelées à suivre certains dossiers plus controversés de la région.

A l'unanimité, la commission vous propose de prendre acte de cette réponse, moins pour la réponse elle-même que pour l'ensemble des informations glanées via la commission.

La discussion est ouverte.

M. José Durussel : — Ce postulat et le rapport du Conseil d'Etat ont retenu toute mon attention, notamment le projet de liaison Diablerets-Iseneau-Glacier 3000 et l'accent mis pour les familles, aux Mosses en particulier. Mais il me semble que l'on doit encore améliorer l'offre en logements pour les camps de ski scolaires en renforçant financièrement l'attractivité de ces camps dans nos stations des Alpes vaudoises, car, malheureusement, ces dernières années, les classes ont tendance à se diriger essentiellement vers le Valais.

Le titre du postulat se termine par "les stations d'hiver vaudoises". A aucun moment dans le rapport on ne parle du Jura qui, entre la Dôle et Mauborget en passant par la Vallée de Joux et les Rasses, regroupe un nombre non négligeable de stations familiales qu'il ne faut pas ignorer. Le très important réseau de ski nordique, activité touristique très prisée dans le Jura vaudois, mérite également toute notre attention.

M. Alexis Bally : — Hors du ski, pas de salut pour nos stations, dit le rapport du Conseil d'Etat. Miser pareillement sur le ski de piste, avec ses infrastructures à très fort impact sur l'environnement et la consommation d'énergie, ressemble fort à une fuite en avant, comme le relève le rapport de la commission. D'autant plus qu'il ne faut pas s'attendre à une croissance des activités de ski de piste au cours des prochaines années. Même si cette saison est exceptionnelle et que les stations font le plein, les gens skient moins longtemps. Après Pâques, dans la plupart des stations, c'est le désert, alors que dans les années 60-70 le ski de printemps avait vraiment la cote. Et comme on a pu le lire récemment dans la presse, chez les jeunes la relève est loin d'être assurée.

Pourtant, même si je vous raconte cela, j'adore le ski. Durant ma carrière professionnelle à l'EPFL, une large part de mon activité a été consacrée au ski et à la recherche des causes d'accidents : enquêtes sur les accidents, élaboration de normes d'essai et de réglages pour les fixations, essais de laboratoire, etc. Plusieurs normes ISO pour le matériel de ski sont issues de nos travaux menés en collaboration avec l'industrie. J'ai donc eu largement l'occasion d'entendre les commentaires des fabricants sur la saturation du marché et le tassement des ventes de matériel. Ces dernières années, la peau de phoque, le ski de fond et les raquettes, longtemps activités marginales, ont connu un grand essor avec des périodes de pratique beaucoup plus longues que le ski de piste.

Tenant compte de tout cela, je pense que c'est une erreur de trop miser sur le ski de piste. Les infrastructures lourdes qui vont avec rendent nos stations peu attractives pour le tourisme d'été et la randonnée non mécanisée. Le postulat Feller pose la question de l'avenir des stations vaudoises face au réchauffement climatique mais il pose en même temps une question beaucoup plus générale : comment diversifier l'offre ? Là, impossible de faire l'impasse sur le sujet des résidences secondaires. On a

abondamment écrit sur leurs méfaits. Elles dégradent le paysage, tuent la petite hôtellerie, font exploser le prix des terrains, impliquent la construction de routes d'accès coûteuses à entretenir. Tout cela pour des constructions aux volets fermés la plupart du temps. Difficile de diversifier avec de telles atteintes.

Pour conclure, rappelons-nous bien que ce que nous avons à offrir de plus précieux, ce sont nos paysages. Les infrastructures lourdes du ski de piste et les résidences secondaires mettent ces paysages en danger et compromettent les efforts de diversification. Veut-on continuer à scier la branche sur laquelle le tourisme est assis ?

M. Olivier Feller : — Le but du postulat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat consistait à savoir si, derrière les intentions proclamées dans le Plan directeur cantonal, derrière les règles de gouvernance en gestation dans la région des Alpes, si derrière ces concepts, des actions concrètes étaient menées. Il s'agissait également de s'interroger sur leur coût et sur leur envergure.

Le rapport qui nous est soumis par le Conseil d'Etat répond à ces questions et je remercie le gouvernement. Ce rapport est concis, il ne s'étend pas inutilement sur des détails, il est circonstancié et il répond aux questions, c'est-à-dire qu'il présente un tableau avec des actions concrètes qui ont été décidées ou qui ont d'ores et déjà été entreprises et il indique également leur coût. Il informe également qu'un chef de projet vient d'être engagé afin de favoriser la diversification de l'offre touristique dans les Alpes. Ce rapport est donc concis et concret et nous pouvons nous en réjouir.

La diversification de l'offre touristique dans les Alpes et dans le Jura, dans les régions de montagne, est indispensable mais elle doit se faire avec les régions, avec les communes et avec les acteurs économiques locaux ; elle ne peut pas se faire contre les régions, contre les communes ni contre les acteurs économiques locaux. Cette diversification ne peut pas être implémentée d'un jour à l'autre. Il faut un peu de temps pour qu'une prise de conscience réelle des enjeux liés au développement durable et au réchauffement climatique puissent être concrétisée.

Ce rapport constitue une bonne base de travail ; ce n'est évidemment pas une réponse définitive, car beaucoup de travail nous attend encore, en particulier un concept Alpes 2020 doit être mis en place. C'est une bonne base utile à la poursuite du travail. Je réitère mes remerciements au Conseil d'Etat.

M. Michel Renaud : — Je ne peux pas dire que ce rapport m'ait déçu, je le trouve au contraire très réaliste, y compris dans les chiffres donnés qui permettent de constater que, sans doute, une volonté existe d'aller vers une diversification. Mais, sans doute aussi, les conditions actuelles de la marche de l'économie touristique dans nos Alpes vaudoises montrent bien que le ski reste le numéro un. On le voit par exemple en comparant les quelque 20 millions d'investissements prévus à court terme dans une diversification avec les 80 millions prévus dans les installations de ski. On est bien au clair sur ce qui se passe et continue de se passer. Je trouve cependant que le rôle moteur pour inciter à la diversification doit continuer à appartenir au canton, qui est le seul à avoir le recul nécessaire pour savoir ce qui doit être fait et encouragé. Je lis avec plaisir dans ce rapport qu'on encourage effectivement à une plus grande collaboration. J'ai presque tendance à reprendre des textes que j'ai pu lire dans la presse ou à citer le cas, dans ma région, du syndic du chef-lieu, pour ne pas le nommer, qui a même laissé planer l'idée géniale qui serait d'aller vers une fusion des communes. C'est peut-être ainsi qu'on s'entendrait le mieux. Ce sont des visions qui ne doivent pas quitter notre esprit parce qu'il faut éviter les concurrences trop locales qui, finalement, nous desservent, surtout dans l'idée de promouvoir d'autres activités dans nos stations.

Je voudrais ajouter deux ou trois éléments. Si l'on veut que les gens qui s'intéressent à nos régions les utilisent à bon escient et y favorisent de nouveaux développements, il faut précisément ouvrir les possibilités et ne pas se fixer au niveau des investissements. On nous dit d'ailleurs qu'il va falloir faire

évoluer les choses parce que, si l'on regarde les chiffres, avec les possibilités financières mises à disposition actuellement, l'Etat n'est pas en mesure d'assurer ce qui est quasiment planifié. Au niveau financier, il faut aussi se poser ce genre de questions et se demander si ce qui est planifié va dans le bon sens. En ce sens, je demande plus d'intervention de la part du canton. Pour prendre un exemple que je connais très bien — je ne me ferai pas forcément très bien voir dans ma région en disant cela — lorsqu'on parle de neige artificielle, d'installation de canons à neige, lorsqu'on met en place un plan d'enneigement artificiel qui recouvre l'entier du domaine, on arrive à quelque chose qui ne correspond plus à ce qui doit être envisagé pour le moment, ou alors il faudra faire une reconversion. Le concept, soutenu par le canton, de faire les bas de pistes, les liaisons nécessaires entre les zones est quelque chose d'acceptable, qui permet, pour une longue période je l'espère, d'aller dans la continuité de l'économie du ski. C'est très important et j'attends la position du canton sur des projets comme celui que je connais bien dans ma région, un projet mammoth qui prévoit d'enneiger l'ensemble du domaine. C'est une erreur. Il appartient au canton de reprendre la discussion avec les gens de l'économie locale pour que on sache exactement où l'on va à moyen terme et comment on veut s'y prendre. Je suis d'autant plus intrigué par ce qui se passe là qu'aucun élément de la consommation d'énergie n'apparaît lorsqu'on met à l'enquête un tel plan d'enneigement artificiel. Pourtant, la question de notre ravitaillement en énergie, en particulier en énergie électrique, est souvent discutée dans notre parlement.

J'espère que, au-delà des beaux termes que l'on trouve dans ce rapport, une analyse critique sera faite de la part du canton pour qu'on essaie précisément de se raccorder à ce qui a été dit. J'en profite pour dire que le rapport de la commission est excellent, c'est quasiment un complément au rapport du Conseil d'Etat dans son mode explicatif. Je soutiens tout à fait cela.

J'aimerais encore dire à M. Bally qu'il y a un risque tout de même à vouloir moins inciter à skier. Il faut savoir qu'une grande proportion des skieurs sont des pendulaires. Ce n'est pas négligeable du tout. Dans la région des Alpes vaudoises, on n'arriverait pas à avoir les développements faits dans le domaine skiable uniquement avec les hôtes de la station. On n'est pas dans cette donne-là, on ne peut pas comparer des stations comme les nôtres avec une station comme Saint-Moritz, par exemple, où l'on ne va pas pour skier une journée, mais pour un séjour. Chez nous, il y a obligation d'avoir le mélange des deux et cela implique évidemment que, tant qu'on fera de l'économie de ski, on la fera avec un développement qui peut déranger par ses forêts de pylônes. Mais il ne faut pas exagérer non plus. Il y a bien quelques vallons, comme la zone d'Anzeindaz et d'autres zones proches de chez nous qui permettent à ceux qui n'ont pas envie de la forêt de pylônes et pas envie du ski de piste de voir autre chose.

Je vous invite évidemment à accepter ce rapport que je trouve bien fait et réaliste. S'il montre les envies et la direction que suit le Conseil d'Etat dans ce domaine d'un développement en tenant compte d'un réchauffement climatique et d'une difficulté qui serait grandissante pour le ski, il montre également que c'est très difficile de l'obtenir, que beaucoup de choses doivent encore être réfléchies, que ce n'est pas simple et que cela coûte assez cher.

M. Philippe Randin : — L'intervention de notre collègue Olivier Feller au travers d'un postulat arrive au bon moment étant donné que, dans nos régions, les effets de la loi sur les investissements de montagne (LIM) ont cessé. J'aimerais mettre un peu plus de baume que mes préopinants en signalant que le Conseil d'Etat a été tout à fait sensible ; dès l'annulation de l'intervention de la LIM, il a véritablement pris le problème à bras-le-corps et accordé des moyens financiers substantiels, plus particulièrement pour les Alpes vaudoises, pour entreprendre une étude de diversification du tourisme. Il en est ressorti que le ski reste indéniablement un élément majeur d'activité touristique dans nos régions. Faisant partie des acteurs locaux que sont l'Association régionale pour le développement du

district d'Aigle (ARDA), la Communauté d'intérêt touristique dans les Alpes vaudoises (CITAV) et l'Association pour le développement du Pays-d'Enhaut (ADPE), je peux dire que, pour les Alpes vaudoises, ces organismes ont brossé tout un schéma et font des projets entrant dans le cadre de la diversification du tourisme en vue d'une nouvelle situation où nous n'aurions plus nécessairement la matière première, ce que dément cette année particulière. Il n'empêche que le canton est intervenu et nous a épaulés pour la diversification du tourisme d'une manière pointue. Mais pour que ce soit vraiment concret, il faut que les acteurs locaux et les associations locales interviennent et soient véritablement actifs.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes ravis de l'intervention du canton. Preuve en est que le Pays-d'Enhaut est bien positionné puisque, pour presque la moitié, il a des objets de diversification du tourisme. Le Service de l'économie et du tourisme et l'application de la nouvelle loi sur l'appui au développement économique nous permettent, à nous en tout cas, de nous positionner sur beaucoup de projets et même pour le ski puisque, dernièrement, un investissement important a été consenti pour l'enneigement artificiel à la Videmanette. A Château d'Oex, l'Etat nous a soutenus pour de multiples interventions, notamment le bowling et l'espace ballons. Je tiens à saluer son action, pour autant que les acteurs locaux soient partie prenante.

M. Olivier Epars : — Pour rebondir sur les interventions de mes préopinants, j'espère bien qu'en ce qui concerne le plan d'enneigement prévu dans la région de Michel Renaud, le canton fera son travail en ne laissant pas les associations monter seules au créneau, car ce plan ne suit absolument pas les directives cantonales édictées à l'époque par le conseiller d'Etat Philippe Biéler.

Michel Renaud a parlé des skieurs qui viennent à la journée pour le ski de piste ou de randonnée. Je m'étonne que les Alpes vaudoises ne fassent pas plus d'efforts pour favoriser la venue des skieurs, particulièrement des jeunes skieurs, par les transports publics. Il faut savoir, par exemple, qu'une grande station valaisanne propose des forfaits avec déplacement en train alors que quasiment rien n'est fait dans les stations vaudoises. Pour un jeune de 15-16 ans, cela coûte moins cher d'aller skier en Valais que dans les Alpes vaudoises en s'y rendant en transports publics ! C'est une attitude regrettable, je ne peux qu'encourager le Conseil d'Etat à favoriser des forfaits rail-ski.

M. Albert Chapalay : — J'entends de très belles théories mais je constate, depuis quarante ans que j'ai une entreprise, que ces régions vivent grâce à l'entretien du patrimoine par les gens de l'agriculture, grâce aux revenus de l'artisanat et du tourisme, notamment du ski en hiver. Je vous laisse réfléchir car, depuis le 1er novembre et encore jusqu'à ce matin, à part l'activité du ski dans certaines régions, il n'y a rien d'autre. Les agriculteurs sortent leur bétail en conformité avec les lois et puis les entrepreneurs envoient leurs gens au chômage. Dites-moi ce qu'ils auraient fait avec le personnel s'il leur restait sur les bras. Il n'y a pas d'autre solution que d'essayer d'améliorer le tourisme. Oui, améliorer le tourisme. Mais répéter sans cesse qu'il faut laisser le patrimoine tel qu'il est, ne pas le moderniser, ne pas l'équiper, reflète l'égoïsme de certains citadins repus de facilité. C'est facile de dire "ailleurs ils n'ont qu'à... on trouvera le patrimoine." Pour le moment, il n'y a pas de solution miracle, il s'agit d'utiliser ce que la nature nous offre, mais aussi de moderniser les installations et de donner la possibilité à ces régions de se développer.

M. Epars a parlé des transports par train. Je pose la question : comment est-ce qu'on va au col des Mosses en transports publics avec le train qui s'arrête au Sépey ? On embarque dans un car postal, etc. Ces régions ont fait des efforts considérables au point de vue prix et forfaits journaliers. Alors, de grâce, laissons-les tenter de s'organiser, trouver des solutions, améliorer leur rendement. Pour le moment, il n'y a pas d'autre solution et, malgré toutes les théories, on ne sait pas ce que sera l'hiver prochain et les hivers suivants.

M. Frédéric Borloz : — Comme "régional de l'étape", je n'avais pas prévu de m'exprimer sur ce sujet. Néanmoins, l'intervention de M. Epars me pousse à dire que je conteste formellement ses propos. Je trouve dommage et navrant qu'il ait cette opinion sur les entreprises de remontées mécaniques et sur l'effort qu'elles font pour la promotion et pour faciliter leur accès par les transports publics. J'invite M. Epars, plutôt qu'à aller ailleurs où il dit que c'est mieux, à se rendre dans les Alpes vaudoises, à fréquenter un peu plus les stations de ski des Alpes vaudoises et à profiter des transports publics. Je lui indiquerai volontiers tout le panel d'offres, notamment pour les familles avec la gratuité pour les enfants jusqu'à 9 ans, etc.

Cela dit, je donne mon accord plein et entier aux propos de M. Renaud qui connaît bien la situation et dont je partage totalement les avis. A titre d'information complémentaire, les responsables des remontées mécaniques se sont réunis ces dernières semaines pour planifier l'entretien des installations et la création éventuelle de nouvelles installations pour diversifier leur offre. Les projets de nouvelles installations et toute la planification ne se font pas sans intégrer complètement la diversification touristique, c'est-à-dire le tourisme doux, le tourisme saisonnier, de quatre saisons.

Je termine en évoquant l'un des maux dont on peut imaginer souffrir un peu dans les Alpes vaudoises — M. Renaud y a fait une allusion assez fine comme il a coutume de faire. Je m'autoflagelle en disant ceci car je suis un fervent partisan des fusions : on serait peut-être plus efficace dans les Alpes vaudoises si les offices du tourisme travaillaient un peu plus ensemble, si l'association de promotion travaillait, ou même fusionnait, avec la communauté d'intérêts touristiques. Et si ces deux-là une fois fusionnées fusionnaient avec la commission touristique du district, ces trois entités seraient peut-être un peu plus efficaces ensemble. C'est peut-être ce grand pas en avant que nous devrions faire pour aller un peu plus vite. Je vous demande d'accepter le rapport du Conseil d'Etat parce que le mouvement est lancé. Les Alpes vaudoises ne restent pas immobiles à attendre ce qui va leur arriver, elles prennent leur avenir en main.

M. Philippe Martinet, rapporteur : — Je remercie M. Borloz pour sa "presque conclusion". Je n'ai peut-être pas assez insisté sur le souci de la commission que ces fusions, ce mouvement de travail en commun dans la région, prenne un deuxième souffle, une deuxième vitesse. Il est vrai que la commission a insisté pour que M. Mermoud fasse pression afin que ces réorganisations aient lieu au niveau de la gouvernance. Cela figure d'ailleurs dans le rapport.

Ni le rapport du Conseil d'Etat, ni celui de la commission ne sont un "tissu de théories", monsieur Chapalay. On ne dit pas non plus qu'il faut "fossiliser" cette région sans renouveler les installations qui doivent l'être. On dit que, s'il faut "canonner" la neige jusque sur les cimes, c'est qu'il y a un problème et qu'il faut peut-être rechercher autre activité ; qu'il faut trouver un équilibre entre la préservation du paysage et des investissements qu'on n'arrivera jamais à rentabiliser.

A l'adresse de M. Durussel, je ne suis pas revenu sur les offres et les efforts consentis. Très concrètement, par exemple, 3000 apprentis de l'EPSIC passent leur journée de sortie dans la neige à Leysin pour un prix très concurrentiel leur permettant d'ailleurs d'accéder à la station plusieurs jours durant à un prix tout à fait attractif. De même, à Gryon, la gratuité pour les enfants jusqu'à 8 ou 9 ans a véritablement "boosté" la station. Il se passe effectivement des choses positives et vous avez raison de signaler qu'on peut s'inspirer de ces démarches pour ce qui doit se passer du côté du Jura. On a vu, à St-Cergue, le renouvellement des installations des Dappes et le projet de patinoire adjacente aux installations sportives, un peu à l'image de ce qui existe à Leysin. Ce sont des démarches assez similaires. Il n'y a pas de contestation pour l'acceptation de ce rapport, l'important maintenant est le suivi et les mesures qui doivent être prises pour préparer un avenir avec un peu moins de neige à 1000 mètres.

M. Laurent Ballif : — Je ne suis pas un grand spécialiste des problèmes de ski mais j'aimerais juste attirer votre attention sur un point qui figure dans le rapport et qui pourrait être mal interprété. Lorsqu'on parle de gouvernance et de planification, j'aimerais que les auteurs futurs de cette planification tiennent compte du fait qu'il y a naturellement les stations dont on parle, dans le Jura, les Préalpes et les Alpes vaudoises, mais qu'il existe également des terrains de ski, c'est-à-dire des emplacements où l'on skie sans que ce soit une station. Il serait désastreux, à mon sens, qu'on en vienne à interdire l'exploitation des installations de ski à certains emplacements ou à certaines altitudes. Si je prends le cas des Rochers-de-Naye ou des Pléiades où il y a des espaces de ski dans des localités qui n'ont pas la caractéristique de station de ski, les installations ont été entièrement financées par les communes de la région ; personne n'a rien demandé au canton ou à la Confédération pour aider à les entretenir. Quand il y a de la neige, elles fonctionnent, quand il n'y en a pas, les communes assument le déficit des installations et celui des écoles de ski qui les font fonctionner. Eh bien, laissons ces installations tranquilles ! S'il doit y avoir une planification restrictive, qu'elle concerne éventuellement les stations qui vivent du ski mais pas les emplacements qui n'offrent du ski que lorsqu'il y a de la neige.

M. Philippe Randin : — Je tiens à informer le plénum que, grâce au soutien de l'Etat, depuis deux ans déjà nous conjuguons nos efforts. M. Borloz semble ignorer que la Communauté d'intérêts pour le tourisme des Alpes vaudoises (CITAV) va fonctionner ; elle va élaborer un programme d'actions et de promotion de l'ensemble du pôle touristique des Alpes vaudoises. C'est le premier élément. Le deuxième est que Alpes vaudoises promotion (AVP) conjugue ses efforts avec les communes du périmètre des Alpes vaudoises qui financent et mènent une politique commune de diversification du tourisme pour présenter une vitrine du pôle touristique du canton. Des efforts sont faits et nous ne sommes pas du tout à nous tirailler. Bien sûr que des choses restent à faire, des barrières doivent encore tomber. Cela n'empêche pas que les efforts financiers et humains sont maintenant réels pour soutenir l'offre touristique des Alpes vaudoises.

M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat : — Merci à ceux qui se sont exprimés pour la qualité de leurs interventions. Je ne reviendrai pas sur toutes dans la mesure où il n'y a guère à s'écarter des différentes propositions qui ont été faites. J'aimerais surtout souligner plusieurs maîtres-mots par rapport à l'avenir. Le premier est la recherche de synergies. Tous les projets de demain seront élaborés ensemble avec des synergies communes, des enjeux partagés et probablement des budgets communs. On a cité par exemple l'action de l'organisme AVP. En comparaison avec les budgets individuels des communes des Alpes vaudoises, vous en conviendrez, ce n'est pas tout à fait équilibré par rapport à la promotion générale ! Pourtant le canton est persuadé que nous avons tout intérêt à parler d'une seule et même voix et à mettre nos forces en commun. Car, notamment pour l'étranger qui vient skier chez nous, il est évident que nous n'arrivons pas à lui faire situer Villars, les Diablerets ou les Mosses. C'est vraiment dans les Alpes vaudoises, cette manière de vendre la région doit être martelée !

Je pars de l'idée que, pour demain, il n'y aura pas forcément plus de liaisons mais de meilleures liaisons, probablement plus longues et de meilleure qualité, qui mettront les différents parcours des skieurs en commun. Probablement obligeront-elles même, sans trop de difficulté, les différents projets industriels à se rapprocher et à investir en commun au lieu de se concurrencer. C'est probablement l'une des faiblesses du système contre laquelle le Conseil d'Etat se bat depuis de nombreuses années.

Concernant les prix des forfaits et de la publicité, j'ai parlé des promotions qu'il faut faire. Il faut bien remarquer que nous avons deux problèmes importants pour la promotion des forfaits de train et de ski, à savoir que les deux entités de transport ont des difficultés économiques importantes. Vous conviendrez que, si l'on abaisse les prix des forfaits, on abaissera bien évidemment la rentabilité de ces

entreprises, rendant la difficulté encore un peu plus importante.

Dernière chose, le bien-fondé des projets de libre accès est assez extraordinaire. J'ai pu le mesurer moi-même, comme beaucoup d'entre vous probablement. Actuellement, même en été, des gens viennent tester les installations d'un bout à l'autre de la vallée. C'est tant mieux et cela permet bien sûr d'habituer les gens à penser que, juste de l'autre côté de la vallée — ce qui est naturel pour un Français ou un Autrichien —, il y a une installation et qu'il peut y aller sans autre. Il peut avoir l'impression que c'est à peu près la même installation, il est donc à peu près chez lui partout. Merci pour la qualité de vos interventions.

La discussion est close.

Le rapport du Conseil d'Etat est approuvé sans avis contraire avec quelques abstentions.

Motion Jacques-André Haury et consorts demandant une modification de la LATC visant à limiter l'installation d'escaliers roulants

(Motion retirée en commission)

M. Jacques-André Haury : — Je prends la parole avant Mme la présidente de la commission pour lui laisser le temps d'arriver. Elle n'aura pas grand-chose d'autre à ajouter à ce que je vais dire. Au fil de la discussion en commission, j'ai choisi de retirer cette motion. Je reste persuadé que l'évolution de notre mobilité individuelle est un énorme problème de santé publique, que l'escalier roulant est une absurdité en termes de santé publique parce qu'il dispense les bien-portants de faire un effort inconscient, c'est-à-dire sans vraiment se rendre compte qu'ils le font. Ils ne sont pas utiles aux invalides, ni aux personnes à mobilité réduite ou qui poussent des poussettes.

Néanmoins, établir une modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui restreigne l'installation d'escaliers roulants est une manœuvre impossible et c'est pourquoi j'ai retiré cette motion. Mais j'invite tous ceux qui sont sensibles à cette préoccupation à l'exercer au niveau qui est le bon, c'est-à-dire au niveau des communes, des plans d'affectation et des projets d'intérêt public élaborés par les communes.

La discussion est ouverte.

Le président : — Merci à Mme la rapportrice pour son excellent rapport que tout le monde a lu.
(Rires.)

La discussion est close.

Le Grand Conseil passe à l'ordre du jour.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-André Pidoux au nom du groupe UDC concernant le libre-échange agricole et ses effets pour l'agriculture de notre canton

M. Pierre-André Pidoux : — Je remercie le Conseil d'Etat et le Service de l'agriculture pour la réponse à cette interpellation. On remarque avec cette réponse que le Conseil d'Etat se profile clairement contre ces accords de libre-échange dans le secteur de l'agriculture. En effet, il a parfaitement compris les enjeux de la démarche initiée par le Conseil fédéral sous l'impulsion du